

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 13 OCTOBRE 2022

PAGE 1/6

### P.V. n° 3

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : MM. BOLLATI - HUS - LEYGE.

**Administratifs** : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfn.fff.fr](mailto:juridique@lfn.fff.fr) , le droit d'examen étant de 105 euros.

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

( **6** QUALIFIES POUR LA FFF )

**157 Engagés (dont les 3 clubs évoluant en CN U19)**

<b>24/09/2022</b>	<b>1er Tour</b>	<b>58</b> matches avec	<b>116</b> vainqueurs	+			
<b>01/10/2022</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>48</b> matches avec	<b>58</b> vainqueurs		<b>38</b> entrants		<b>B</b>
<b>22/10/2022</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>24</b> matches avec	<b>48</b> vainqueurs				
<b>05/11/2022</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>12</b> matches avec	<b>24</b> vainqueurs				
<b>19/11/2022</b>	<b>Finale Régionale</b>	<b>6</b> matches avec	<b>12</b> vainqueurs				
		148 matches			154 engagés		
<b>exempt A ( 3 ) :</b>	<b>CN U19</b>	F.C. Girondins de Bordeaux - S.A. Mérignacais - Chamois Niortais F.C.					
<b>entrants B ( 38 ) :</b>		Parmi U19 R1 et U18 R1.					

### **2ème Tour :**

La Commission homologue les résultats des 48 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° **25272588** – Angoulême Charente F.C. / G.J. Aunis Avenir Laleu du 01/10/2022

Courriel du G.J. Aunis Avenir Laleu du 28/09/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Aunis Avenir Laleu** et dit Angoulême Charente F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 49 euros pour forfait au G.J. Aunis Avenir Laleu.

## COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 13 OCTOBRE 2022

PAGE 2/6

Match n° **25272593** – U.A. Niort St-Florent / O.F.C. de Ruelle du 01/10/2022

Courriel de l'O.F.C. de Ruelle du 27/09/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'O.F.C. de Ruelle** et dit l'U.A. Niort St-Florent qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 49 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent.

### Tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour :

**24** matches avec **48** vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour.

La Commission procède à la constitution de **3** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 22 octobre 2022 à 15H30**.

**Il ne sera pas joué de prolongation.** En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres et les assistants seront désignés aux moindres frais par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.

- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15**

SAISON 2022/2023

**207 Engagés**

22/10/2022	1 <sup>er</sup> Tour	---- >	79	matches avec	158	clubs			
05/11/2022	2 <sup>ème</sup> Tour	---- >	64	matches avec	79	vainqueurs	+	49	entrants
10/12/2022	3 <sup>ème</sup> Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
14/01/2023	4 <sup>ème</sup> Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
18/02/2023	5 <sup>ème</sup> Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
08/04/2023	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
06/05/2023	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
27/05/2023	<b>FINALE</b>	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			<b>206</b>	matches				<b>207</b>	équipes

**Calendrier du 1<sup>er</sup> tour :**

79 matches avec 158 clubs (il reste donc 49 exempts qui entreront lors du 2<sup>ème</sup> tour).

**Les 49 équipes exemptées de ce 1<sup>er</sup> tour sont :**

- Les 30 équipes évoluant en U15 R1
- 19 (sur 28) équipes évoluant en U15 R2 (déterminées par tirage au sort).

La Commission procède à la constitution de 6 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 22 octobre 2022 à 15h00**.

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 13 OCTOBRE 2022

PAGE 5/6

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

**Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.**

**En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.**

**La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.**

## CHAMPIONNATS

### U19 REGIONAL 1

Match n° 24662915 – Poule A – F.C. Libourne / Stade Ruffécois du 09/10/2022

Absence du Stade Ruffécois.

Présences de l'arbitre central, du délégué officiel et du club recevant.

La Commission déclare le **forfait du Stade Ruffécois**.

Amende de 100 euros pour forfait au Stade Ruffécois (2<sup>ème</sup> forfait).

**Les frais des officiels seront réglés par le Stade Ruffécois.**

### U18 REGIONAL 2

#### Poule A

- Suite au courriel du club de **G.J. CŒUR DE BOCAGE** du 03/10/2022, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de **300 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **G.J. CŒUR DE BOCAGE**.

### U16 REGIONAL 1

Match n° 24665157 – Poule C – Bordeaux Etudiants Club / S.A.G. Cestas du 08/10/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 12/10/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain**.

**Prochaine réunion** : le jeudi 27/10/2022 à 10h00.

Le Président,  
**Patrick DEMARET**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 14/10/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.